

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte de Maître Caroline LE MEUR, Notaire associée de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « NOTAIRE PARTENAIRE », Office Notarial de GOURIN (Morbihan), le 31 mars 2025, enregistré à SPFE VANNES, le 3 avril 2025, dossier 202500016761 n° 5604P01 2025N910, a été cédé un fonds de commerce par la Société «**LA MAISON BOULANGERE**», SAS siège à ROSTRENEN (22110) 26 rue Gambetta, SIREN n° 502737612 RCS de SAINT-BRIEUC, à la société SARL ALLANIC, siège à ROSTRENEN (22110) 26 rue Gambetta, SIREN n° 942100140 RCS de SAINT-BRIEUC. Un fonds de commerce de boulangerie-pâtisserie artisanale et salon de thé (code NAF 10.71C) sis à ROSTRENEN (22110) 26 rue Gambetta, à l'angle de la rue de Verdun, connu sous le nom commercial "Maison boulangère" immatriculé au RCS de de St Briec n° 502737612, et à la Chambre des Métiers des Côtes d'Armor n° 502737612RM22. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (170 000,00 EUR). Avec entrée en jouissance au 31/03/2025. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, Sarl Allanic 26 rue Gambetta 22110 Rostrenen où domicile a été élu à cet effet pour la validité, et à Office Notarial 15 Place Stenfort 56110 Gourin pour la correspondance. Pour insertion Le notaire.